



GUIDE DU CITOYEN

En matière
de sécurité civile



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Beauport



TABLE DES MATIÈRES

Mot du conseil municipal	p.3
Responsabilités municipales	p.5
Responsabilités des citoyens	p.6
Services aux sinistrés	p.7
Préparation à une situation d'urgence	p.8
Risques les plus probables à Saint-Denis-De La Bouteillerie	p.11



MOT DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal sont fiers de vous présenter ce guide qui se veut à la fois un outil important et un bulletin d'informations sur diverses mesures à prendre afin de vous aider si vous êtes touchés par un sinistre.

La municipalité en cas de sinistre est responsable de la sécurité de son territoire et de ses citoyens.

Par contre, en tant que citoyens, vous êtes responsables de votre propre sécurité. Prévoyez une trousse d'urgence pour subvenir à vos besoins durant une période de 72 heures.

La préparation à un sinistre est plus simple qu'on pense. Le présent guide vous aidera à vous préparer à une situation d'urgence.

Nous vous recommandons de le lire avec attention afin de pouvoir poser les actions à prendre en cas de sinistre.





RESPONSABILITÉS MUNICIPALES

La municipalité est responsable de mettre en place la structure et la planification du plan des mesures d'urgence, pour s'assurer de la sécurité de ses citoyens.

Elle doit encourager la formation en sécurité civile nécessaire aux responsables de mission.

Elle doit s'assurer de l'harmonisation de la planification de la sécurité civile municipale avec celle des organismes et des industries sur le territoire, avec celle des municipalités voisines et avec celle de la Direction régionale de la sécurité civile et la sécurité incendie.



RESPONSABILITÉS DES CITOYENS

Le citoyen a la responsabilité de sa propre sécurité et celle de sa famille.

Il devrait prévoir des consignes d'évacuations de son domicile et faire des pratiques.

Il est aussi responsable de voir à protéger et à assurer ses biens.



SERVICES AUX SINISTRÉS

En cas de sinistre, la Municipalité ouvrira un centre de services aux sinistrés ; à l'endroit suivant : **l'école J.C.-Chapais, située au 3, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie.**

- Accueillir les personnes sinistrées et les inscrire au registre
- Évaluer leurs besoins
- L'habillement et tout autre service particulier.

Donc, vous pouvez vous présenter à l'école J.C.-Chapais, afin de vous inscrire, vous trouverez à cet endroit toutes les informations requises afin de vous aider à faire face au sinistre.



PRÉPARATION À UNE SITUATION D'URGENCE

Le citoyen doit prévoir une trousse d'urgence pour pouvoir subvenir à ses besoins et celle de sa famille.



Ce que je dois prévoir pour faire face à un sinistre

Ce que doit contenir ma trousse d'urgence à la maison :

- Eau potable – deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours.
- Nourriture non périssable – provision pour au moins trois jours
- Ouvre-boîte manuel
- Radio à piles – piles de rechange
- Lampe de poche – piles de rechange
- Chandelles (placez-les dans un contenant hermétique)
- Briquets ou allumettes (placez-les dans un contenant hermétique)
- Trousse de premiers soins – antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.

En complément :

- Sifflet – pour signaler votre présence aux secouristes
- Masques antipoussières – pour filtrer l'air contaminé.

Ces articles essentiels permettront à vous et votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence. Ce délai de 3 jours est le temps que pourraient prendre les secours pour venir en aide aux sinistrés ou que pourraient mettre les services essentiels à se rétablir.

Si je dois être évacué ; qu'est-ce que je devrai emporter ?

- Médicaments
- Articles pour l'hygiène – brosses à dents, serviettes, savon
- Vêtements de rechange
- Argent
- Clés de voiture et de maison
- Pièces d'identité et cartes d'assurance maladie
- Articles pour bébés – lait maternisé, couches jetables, biberons, préparation pour nourrisson
- Articles pour animaux domestiques – nourriture, médicaments, laisse.

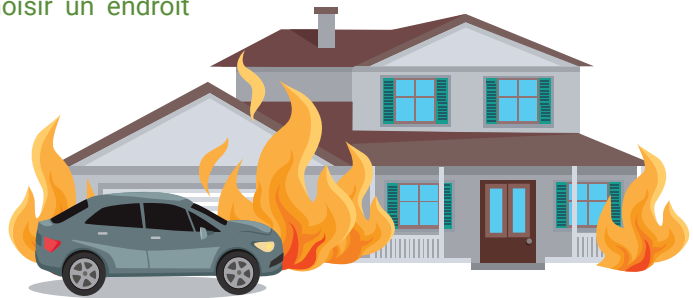
Conseils : Mettez à l'avance ces articles dans un sac à dos ou un bac.

Si vous êtes une personne à mobilité réduite, n'oubliez pas votre canne, marchette ou fauteuil roulant.

Source : Sécurité publique Québec

Advenant un sinistre , comment se débrouiller sans électricité, ni eau courante

- Pour une panne prolongée d'électricité si votre chauffage d'appoint est électrique, n'hésitez pas à demander à des proches pour vous héberger. Si ce n'est pas possible, communiquer avec la municipalité au 418 498-2968 poste 0 et elle pourra vous diriger vers des ressources d'hébergement et elle saura vous approvisionner en eau potable.
- Pour les systèmes de chauffage d'appoint ou les génératrices, vous devez vous assurer qu'ils sont en bon état de fonctionner.
- Pour le chauffage au bois, aux granules ou au propane, une inspection et un ramonage annuels sont recommandés.
- Soyez prudent avec les appareils de chauffage ou d'éclairage auxiliaires comme des chandelles et des bougies, choisir un endroit sécuritaire.
- Après une panne électrique de plusieurs jours, plusieurs aliments peuvent devenir insalubres à la consommation. Soyez vigilants. Pour connaître le plan de conservation des aliments réfrigérés et congelés, suivez les conseils du MAPAQ à l'adresse suivante : www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/consommation/pannes/pages/pannes.
- Lors de l'utilisation des appareils au propane (BBQ) ceux-ci doivent être utilisés à l'extérieur de la maison. Ces appareils ne doivent jamais être utilisés à l'intérieur de la maison. Les gaz qui s'échappent peuvent être très dangereux pour votre santé et même mortels si vous êtes dans une pièce fermée.



Comment rejoindre vos enfants ou les membres de votre famille advenant un sinistre alors que vous n'êtes pas ensemble

La création d'un plan familial d'urgence pourrait vous éviter bien des soucis. Ce plan doit être connu de tous les membres de votre famille.

Voici les éléments que doit contenir votre plan :

- L'endroit où se trouve la trousse d'urgence
- Les coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence
- L'endroit du lieu de rassemblement familial.

Si vos enfants sont d'âge scolaire, assurez-vous que vos enfants sachent où aller si vous êtes absent. Leur donner les coordonnées d'une personne de confiance où ils peuvent se rendre s'ils ne peuvent pas vous rejoindre.



RISQUES POTENTIELLEMENT CIBLÉS À SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE

Érosion, submersion et inondation aux abords du fleuve (chemin de la Grève Est ou Ouest).

Selon la gravité de la situation d'urgence, les responsables de l'organisation municipale en sécurité civile peuvent vous demander d'évacuer votre domicile ou de rester chez vous pour votre sécurité ou votre santé.

Ces risques se retrouvent principalement aux abords du fleuve.

Les résidences aux abords du fleuve sont à risque lorsque le niveau d'eau du fleuve augmente lors de pluie abondante et de vents forts. Les chemins de la Grève Est et Ouest pourraient être fermés et ainsi isoler certains résidents.

Mesures d'urgence à prendre :

- Restez à l'affût du niveau de l'eau pour pouvoir évacuer de façon préventive
- Quittez le domicile dès que les autorités le demandent ou si le niveau d'eau devient trop haut. Faites confiance à votre gros bon sens
- Un centre de services aux sinistrés sera à votre disposition à l'endroit

suivant : l'école J.C.-Chapais, 3, route 287, Saint-Denis-De La Boutellerie

- Enlevez tous les objets sur votre terrain, qui risquent d'être emportés
- Apportez votre trousse d'urgence ainsi que les médicaments et ordonnances de chacun des membres de votre famille
- L'eau provenant de votre puits doit être considérée comme non potable et impropre à la consommation en cas d'inondation, il est recommandé de consommer de l'eau embouteillée
- Évitez de vous déplacer en véhicule dans une zone submergée par le fleuve
- Après une inondation, faites vérifier votre installation électrique et les appareils de chauffage, avant leur remise en fonction afin d'éviter d'éventuels dommages et dangers.



Tremblement de terre : on connaît un épïcêtre à Charlevoix qui peut avoir des impacts importants sur notre territoire. Il touche physiquement tout le territoire.

Mesures d'urgence à prendre :

- Restez calme
- Informez-vous et apprenez aux membres de votre famille quoi faire chez vous ou ailleurs en cas de séisme
- Convenez avec eux, d'un lieu de rassemblement au cas où des membres de votre famille seraient séparés à la suite du séisme
- Ayez votre trousse d'urgence prête
- Si votre domicile est équipé d'appareils au gaz naturel ou relié à un réservoir de propane extérieur, assurez-vous que tout est solidement arrimé et que les conduits ne peuvent se briser
- Déplacez les objets lourds au bas des étagères pour éviter qu'ils tombent sur vous ou un membre de votre famille.

Si vous êtes à l'intérieur :

- Restez dans le bâtiment, ne sortez pas dehors
- Protégez-vous sous un meuble solide, lit, table
- Couvrez votre tête et votre torse afin de vous protéger des objets qui pourraient vous blesser
- Vous pouvez aussi vous placer dans l'encadrement d'une porte



- Si vous êtes dans un lieu public achalandé, essayez de vous réfugier dans un endroit pour éviter de vous faire piétiner
- Si vous êtes en fauteuil roulant, verrouillez les roues et protégez-vous la tête et le cou.

Si vous êtes à l'extérieur :

- Demeurez à l'extérieur
- Éloignez-vous des bâtiments, des lignes électriques et de toutes autres structures qui pourraient s'écrouler.

Si vous quittez votre domicile :

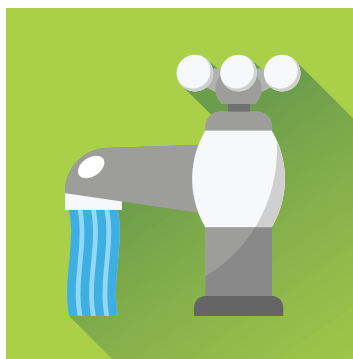
- Indiquez dans un endroit bien visible une note à l'endroit où vous vous trouvez
- Emportez votre trousse d'urgence.

Si vous êtes dans votre voiture :

- Garez votre voiture en bordure de la route, dans un endroit dégagé et rester à l'intérieur
- Dans un autobus, restez assis jusqu'à ce que le véhicule s'arrête.

Conditions météorologiques difficiles : tempête de neige, vents violents, tornade

- Ayez votre trousse d'urgence prête
- Informez-vous de l'évolution de la situation
- Réduisez vos déplacements non essentiels
- Les citoyens ont la responsabilité d'attacher solidement tout ce que le vent pourrait emporter
- Réunissez tous les membres de votre famille en un lieu sûr, comme au sous-sol.



En cas de contamination ou pénurie d'eau potable

- Si un avis de contamination de l'eau a été diffusé par votre municipalité, suivez ces directives, elle vous renseignera sur l'état de la situation et la façon de vous procurer de l'eau potable
- Si votre eau provient d'un puits, faites-la analyser avant de la boire.

Explosion de matières dangereuses : toutes nos fermes ont du propane

En cas de sinistre, la Municipalité ouvrira un centre de services aux sinistrés ; à l'endroit suivant : **l'école J.C.-Chapais, située au 3, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie.**

- Évacuez si nécessaire, appliquer les consignes d'évacuation
- Emportez votre trousse d'urgence
- Portez assistance aux personnes en détresse, malade, handicapées et âgées
- Il existe une entente avec les entreprises spécialisées à l'évacuation et la prise en charge des animaux. Entente entre les agriculteurs pour loger temporairement les animaux.

Incendie de forêt/rue Raymond, chemins de la Grève Est et Ouest :

- Établissez un plan d'évacuation avec tous les membres de votre famille et prévoyez un lieu de rassemblement
- Évacuation préventive
- Appliquez les consignes d'évacuation
- Ouverture du centre de services aux sinistrés ; à l'endroit suivant : **l'école J.C.-Chapais, située au 3 route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie.**
- Emportez votre trousse d'urgence
- Portez assistance aux personnes en détresse, malade, handicapées et âgées.





Incendie majeur :

- Établissez un plan d'évacuation avec tous les membres de votre famille et prévoyez un lieu de rassemblement
- Appliquez les consignes d'évacuation
- Partenariat avec les municipalités de St-Philippe, Rivière-Ouelle et Kamouraska
- Ouverture du centre de services aux sinistrés ; à l'endroit suivant : **l'école J.C.-Chapais, située au 3 route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie.**
- Emportez votre trousse d'urgence
- Portez assistance aux personnes en détresse, malade, handicapées et âgées.

Pannes électriques et verglas :

- Prévoyez une lampe de poche et des piles de rechange
- Prévoyez des chandelles ou une lampe à l'huile et le combustible recommandé
- Prévoyez une radio à piles
- Si vous disposez d'un chauffage auxiliaire, allumez-le avant que votre domicile soit trop froid.
- Si la panne se prolonge quelques jours, communiquez avec votre municipalité
- Emportez votre trousse d'urgence
- Ouverture du centre de services aux sinistrés ; à l'endroit suivant : **l'école J.C.-Chapais, située au 3 route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie.**



5, route 287
Saint-Denis-De La Bouteillerie (Québec)
G0L 2R0

munstdenis.com
sdube@munstdenis.com

Téléphone: 418 498-2968
Télécopieur: 418 498-2948